



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Claire DOMELAND, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN, Claude CHALVIN.

Procurations : Maurice BERNARD donne pouvoir à Gérard BAKINN
Alain GASPARINI donne pouvoir à Claude CHALVIN
Martine RAFFORT donne pouvoir à Christian RIZZARDI

Absentes excusées : Céline DI DOMENICO

Secrétaire de séance : Marion DESCOURS

Date de la convocation du Conseil d'administration : 10 décembre 2025

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	09
Procuration :	03
Votants :	12

Votes exprimés

- Votes pour : 12
- Votes contre : /
- Abstention : /

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2025**2025_49_DEL****Objet : Modifications du tableau des emplois du CCAS de VIF****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,**Vu** la délibération du Conseil d'administration en date du 30 janvier 2025 approuvant le tableau des emplois du CCAS,**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 novembre 2025,**Considérant** l'augmentation du temps de travail nécessaire pour un agent de la ludothèque, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 28h hebdomadaire,**Considérant** le besoin de recrutement sur le Relais Petite Enfance et le service Maintien à Domicile, il est nécessaire de créer un emploi d'animateur à 32h hebdomadaire,**Considérant** qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.**Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :**

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois du CCAS de Vif comme suit :
- **DE CRÉER** à compter du 1^{er} janvier 2026 les emplois suivants :

Grade	Nombre de postes	Temps de travail du poste
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	1	28h00
Animateur	1	32h00

- **DE SUPPRIMER** à compter du 1^{er} janvier 2026 les emplois suivants :

Grade	Nombre de postes	Temps de travail du poste
Assistant socio-éducatif	1	35h00

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Vice- Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.